

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2014**

**L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre**, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	<b>PRÉSENTS</b> : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Claude HUITEMA ; Elodie LETURGEON ; Patrick DAUMAY ; Jean-Louis GUTIERRES ; Rachel JACQUET ; Jérôme LOUAULT ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 10	<b>Conseillers ayant donné pouvoir</b> : Charlotte FRÉLON (pouvoir à Dominique FRÉLON) <b>Excusés</b> : néant <b>Absents</b> : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2014	lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Nicole AUVRAY et Elodie LETURGEON ont été élues secrétaires de séance.

**1. ACHAT DE LA PARCELLE A 1082 DITE DE « LA GROTTÉ DE LA VIERGE » (DÉLIBÉRATION N° 36/2014)**

Dominique FRÉLON expose qu'Emmanuel BOHINEUST l'a informé que sa famille souhaite faire don à la commune de la parcelle cadastrée A 1082 dite de « la grotte de la Vierge » d'une surface de 5133 m<sup>2</sup>.

Il indique que les contacts sont en cours avec les propriétaires limitrophes de cette parcelle pour envisager un cheminement d'accès et, le cas échéant, établir une convention avec eux.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité que la commune :

1. Accepte le don de la parcelle appartenant à Mme Laure BOHINEUST née de SADE,
2. Autorise le Maire à signer l'acte notarié chez Maître ROBLIN avant le 30 novembre 2014,
3. Règlera les seuls frais d'acte notarié d'un montant maximal de 800,00 euros,
4. Autorise le Maire à signer les conventions et les pièces s'y rapportant.

**2. RÉHABILITATION DU BÂTIMENT COMMUNAL SIS 4 PLACE DE LA MAIRIE AFIN D'Y CRÉER UN LOGEMENT LOCATIF (DÉLIBÉRATION N° 37/2014)**

Nicole AUVRAY expose que le Conseil Général autorise le fait que le projet de logements communaux engagé par le précédent conseil municipal soit scindé en deux et peut faire dès lors l'objet d'une demande de subvention DETR au titre de 2015 ainsi que d'une seconde au titre de 2016.

Pour ce faire, il faut que la demande de subvention soit déposée avant le 30 octobre 2014. La préfecture éditera ensuite le règlement permettant la constitution des dossiers de projets courant novembre et le projet final devra être déposé avant le 06 ou 10 janvier 2015.

Il est proposé de déposer une demande de subvention DETR 2015 pour le projet concernant l'ancienne salle de classe, 4 place de la Mairie.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de relancer le projet de création d'un logement communal au 4 Place de la Mairie et pour cela de :

1. Solliciter une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès :
  - a) de l'Etat (PLUS)
  - b) de la Région (Pays)
2. Solliciter, auprès de la C.D.C., un prêt P.L.U.S.
3. D'autoriser le Maire à signer les conventions et les pièces s'y rapportant.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**3. QUESTIONS DIVERSES**

3.1. **Tarifs école de musique** : 4 enfants de la commune de PAULMY sont inscrits à l'école de musique de DESCARTES. Pour combler le déficit conséquent de l'école (dettes actuellement financées par la mairie de Descartes), la tarification s'appuie, depuis environ 2 ans sur le quotient familial et, de ce fait, s'est trouvée augmentée de manière très sensible. En conséquence de quoi, le nombre d'élèves, notamment ceux n'habitant pas la commune de DESCARTES, se trouve considérablement diminué. L'école sollicite par courrier les communes avoisinantes pour participer solidairement à son financement. Dominique FRÉLON va demander des renseignements complémentaires pour répondre à nos questions lors du prochain conseil municipal (association ou non, origine des déficits, ...) et prendre, le cas échéant, la délibération adéquate.

3.2. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **mardi 04 novembre 2014 à 20h30**

Récapitulatif des délibérations de séance :

**Délibération n° 36/2014** : achat de la parcelle A 1082 dite de « la grotte de la vierge »

**Délibération n° 37/2014** : réhabilitation du bâtiment communal sis 4 place de la mairie afin d'y créer un logement locatif

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Nicole AUVRAY, 1 <sup>ère</sup> adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Claude HUITEMA, 2 <sup>ème</sup> adjoint		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Elodie LETURGEON, 3 <sup>ème</sup> adjointe		Vincent LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAIS, conseiller		Angel TURQUOIS, conseiller	
Charlotte FRÉLON, conseillère	Pouvoir à Dominique FRÉLON		